

Braccio, Nadia

De: Gaétane Lauzon [gaetanelauzon@videotron.ca]
Envoyé: 6 avril 2014 18:00
À: Greffe
Objet: A verser au dossier R-3863-2013 (observations) phase 2 et au dossier R-3854-2013

Bonjour, j'aimerais partager mon inquiétude face aux compteurs ditent intelligent, j'ai fais ma propre recherche et je suis convaincu que les C.I. sont néfaste pour la santé humaine. Mais bien sûr on va nous dire que beaucoup de recherches ont été faitent et qu'ils sont sans danger mais permettez moi d'en douter. J'ai déjà envoyé 2 lettres recommandés indiquant mon droit de refus et après l'envois de ma première lettre HQ m'a envoyé un lettre m'indiquent que je n'avais pas le choix. Alors il est où le respect des gens qui ne désirent seulement qu'appliquer la formule de précaution et sûr tout dans son propre domicile.

Moi je suis une personne qui fait très attention a sa santé et j'ai l'imprèssion qu'il faut en plus que je me batte pour faire valoir mon inquiétude, est-ce normal??? Ce n'est d'autant plus pas normal que des frais soit exigés a des gens qui ne veulent pas de C.I. dans leurs appartements quand il y a les C.I. des voisins qui ne veullent pas payer et qui représentent parfois 10 15 25 50 compteurs dans un même appartement.

Je vous demande a vous qui prenez les décisions pour la population de tenir compte de l'inquiétude des gens en retirant les frais des compteurs non communiquant et de faire un moratoire pour avoir des études indépendantes. Nous les Québécois pourrions prendre exemples sur les autres pays qui ont les mêmes compteurs intelligents et qu'ils ont aussi beaucoup de problèmes.

Merci de m'avoir lu
Gaétane Lauzon